



Déclaration du Maire de Montataire

La sécurité sanitaire, une priorité.

Lors de sa déclaration devant l'Assemblée nationale mardi 28 avril pour présenter le plan de « déconfinement » le Premier Ministre s'est déchargé de la responsabilité du Gouvernement sur les collectivités territoriales sous couvert d'adaptation aux spécificités locales.

Il est demandé aux communes de réouvrir les écoles dès le 11 mai sans qu'aucune information complémentaire de l'Education nationale ne soit communiquée aux Maires. Or, dans ce contexte de crise sanitaire, nous ne pouvons pas envisager organiser une rentrée scolaire en quelques jours.

J'ai donc pris la décision de ne pas réouvrir les écoles le 11 mai prochain.

Comme je l'ai déjà exprimé, je suis attaché au retour des enfants à l'école mais cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix. La sécurité sanitaire des enfants, des agents municipaux et des enseignants est au cœur de nos préoccupations et nous devons nous laisser le temps de la concertation. Ce mardi 5 mai nous allons étudier avec le personnel municipal, des enseignants, l'Inspectrice de circonscription de l'Éducation nationale et des représentants des parents d'élèves, les conditions d'une rentrée scolaire en toute sécurité qui pourrait, si celles-ci, sont réunies avoir lieu le 18 mai.

Nous prendrons une décision définitive après cette réunion de concertation et celle du bureau municipal qui aura lieu dans les prochains jours.

Nous savons que la reprise ou non de l'école est une source de questionnements pour toutes les familles et nous communiquerons au plus vite aux Montatairiens et Montatariennes dont les enfants sont scolarisés en maternelle et élémentaire.

Beaucoup d'habitants et habitantes s'interrogent légitimement sur la distribution de masques. A Montataire nous distribuerons les masques de la Région Haut-de-France dans les boites aux lettres des habitants dès qu'ils seront reçus en principe dans la semaine du 11 au 15 mai.

A Montataire, lundi 4 mai 2020